

5) UNSS

a) Pour le championnat UNSS des collèges : la présidente observe que le collège Arausio d'Orange qui a terminé 2^e du championnat académique comme les années précédentes sera probablement repêché pour la finale nationale à Vichy. Toutefois il ne bénéficiera d'aucune prise en charge de l'UNSS.

Elle propose que la Ligue soutienne à titre exceptionnel cette participation par une subvention de 250 €.

pour 11

abstention 0

contre 0

Adopté

b) D'autre part elle suggère que pour aller à Vichy les différents établissements de la Ligue se concertent pour un déplacement commun. Cela a été amorcé en 2018 de manière très satisfaisante et avec une diminution importante des frais.

6) ETR

Point déjà évoqué lors de l'AG.

7) Stages

Un stage de formation d'arbitre FFE club (ex AF4) aura lieu à Antibes. Date et formateur à préciser.

8) Questions diverses

8) a) Championnats d'Europe féminin Rapide et Blitz : ils seront organisés à Monaco en novembre-décembre 2019.

La présidente propose de reconduire les prix Ligue attribués lors de la dernière édition :

prix de 150 € à la 1^{ère} de la Ligue PACA du championnat rapide

prix de 150 € à la 1^{ère} de la Ligue PACA du championnat blitz.

pour 11

abstention 0

contre 0

Adopté

8) b) La présidente propose l'achat par la Ligue d'une imprimante en remplacement de l'imprimante personnelle qu'elle utilisait pour la Ligue, désormais HS. L'imprimante Ligue sera mise à sa disposition.



Ligue Provence Alpes Côte d'Azur des Échecs

pour 11
Adopté

abstention 0

contre 0

9) c) Master Ligue à La Ciotat les 06-07 avril

La présidente regrette que les départements aient beaucoup tardé à communiquer à la Ligue le nom de leur participant, celui du suppléant, et le mode de désignation.

Idéalement le Master Ligue réunit 6 joueurs dans un tournoi toutes rondes.

S'il n'y a que 4 joueurs : tournoi toutes rondes à 4.

S'il n'y a que 5 joueurs : la Ligue repêche d'abord un joueur du département non représenté. A défaut, un joueur du département du club organisateur. On évitera autant que possible un nombre impair de participants.

La présidente rappelle que l'arbitre doit de préférence être trouvé localement. Elle suggère pour l'an prochain de prévoir un budget de déplacement de l'arbitre au cas où il ne peut être trouvé d'arbitre sur place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures 30

La présidente, Martine BOLLA

Le secrétaire, Denis LEPELLETIER